



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 10 novembre 2014

Communiqué de presse

Installation de la délégation spéciale de La Ferté-Alais

Le Conseil d'État, par décision du 3 novembre dernier, a confirmé le jugement du Tribunal Administratif de Versailles du 3 juin 2014 prononçant l'annulation des opérations électorales qui se sont déroulées le 23 mars 2014 dans la commune de la Ferté-Alais pour la désignation des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

L'arrêt a été notifié au Ministre de l'intérieur le 7 novembre dernier.

Les actes accomplis par le maire et les adjoints, notamment en leur qualité d'officiers d'état civil, jusqu'à cette notification, sont valables.

Une délégation de 3 membres, Madame Jeannine TOULLEC et Messieurs Jean DELANNOY et Hubert ELAIN a été installée le **vendredi 7 novembre dernier**, par le sous-préfet d'Étampes en mairie de La Ferté-Alais afin d'assurer la continuité des services publics et préparer le scrutin.

Cette délégation spéciale a pour mission de gérer les affaires courantes de la commune et ses pouvoirs seront limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Les fonctions de la délégation spéciale expireront de plein droit dès que le conseil municipal de La Ferté-Alais sera de nouveau constitué.

Les élections municipale et communautaire doivent intervenir dans les trois mois après la notification du jugement, soit avant le 7 février 2015.

Contact presse

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Nadiège JOLY, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nadiège.joly@essonne.gouv.fr



@PREFECTURE91